

Petite enfance



Gérontologie



social



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
Pôle Jeunes

Place du Château - 14500 Vire  
tél 02 31 66 16 16 - fax 02 31 66 16 17  
pole.jeunes@ccas-vire.com  
www.ccas-vire.com  
du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
sauf le vendredi à 16h30



**Jeunes**

**Les résidences  
jeunes**



# les résidences jeunes

## 3 RÉSIDENCES

71 studios - 6 chambres en colocation

Ces logements sont neufs, proches du centre ville à proximité d'une grande place offrant des possibilités de parking, local vélos.

Chaque studio est composé

- un coin cuisine aménagé (plaque électrique et réfrigérateur)
- une salle de bain avec WC

Chaque logement est équipé

- un placard
- un lit (90 cm)
- un plan de travail / une chaise
- une prise TV et téléphone

## résidence les sablons

30 logements dans une résidence de construction récente, située à 1 km du centre ville, direction Mortain.

- 27 T1 de 20 m<sup>2</sup>
- 1 T1 de 26 m<sup>2</sup>
- 2 T1bis de 34 m<sup>2</sup>
- avec 18 places de parking, 6 garages de 15m<sup>2</sup> avec électricité et un local vélos

## résidence le cotin

41 logements répartis sur deux immeubles d'un étage dans une résidence neuve, située en plein centre ville, à mi chemin entre lycées, IUT et école d'infirmières.

- 40 T1 de 20 m<sup>2</sup>
- 1 T2 de 30 m<sup>2</sup>
- local vélos

## résidence les jardins

2 appartements de type F4 répartis en 3 chambres sous-loués aux jeunes.

Située au coeur de la Ville à proximité de tous les commerces, MJC, cinéma, théâtre, lycées, IUT et écoles infirmières.

- équipés de mobilier électroménager et vaisselle.

## LES LOYERS

Le loyer comprend les charges d'entretien, d'électricité (sauf la résidence des Sablons), de chauffage, d'eau froide et chaude.

Le montant du loyer est fixé chaque année au 1<sup>er</sup> juillet par le Conseil d'Administration du CCAS

Ces logements conventionnés ouvrent droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

## aide personnalisée au logement - APL

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) attribue l'Aide Personnalisée au Logement en fonction du logement et des ressources, quelle que soit la situation familiale.

L'APL est versée directement au CCAS qui la déduit du montant du loyer.

Le dossier de demande d'APL est à constituer après attribution du logement. Ce dossier est à remettre dûment complété au service habilité au CCAS qui le transmet à la Caisse d'Allocations Familiales.

Si vous rencontrez des difficultés pour verser le dépôt de garantie ou si vous n'avez personne pour se porter garant de votre logement, un dossier peut être constitué auprès du LOCA PASS ou FSL (Fonds Solidarité pour le Logement). Renseignez-vous auprès du CCAS.



CLLAJ :

Guichet unique pour le logement des jeunes

TÉLÉCHARGER votre demande de logement

sur [www.ccas-vire.com](http://www.ccas-vire.com)



besoin d'un **logement** à Vire, vous êtes jeune, étudiant, jeune travailleur ou en formation. Le CCAS est là pour vous accompagner